

ÉNERGIE RENOUVELABLE ■ Feu vert préfectoral pour le projet de parc éolien entre Péret-Bel-Air et Davignac

Le puy Péret sera surmonté d'éoliennes

Des éoliennes vont pouvoir s'implanter sur une ligne de crête boisée, à 900 m d'altitude, entre Égletons et Ussel. On les verra de loin.

Éric Porte
eric.porte@vente-france.com

Elles seront plus hautes et plus puissantes que celles qui sont en service à Peyrelevalde depuis 2005, et il est fort possible qu'elles soient visibles dans un rayon de dix kilomètres à la ronde. 4 éoliennes devraient voir le jour, à une date qui n'est pas encore connue, en haute Corrèze, la moitié sur la commune de Péret-Bel-Air et l'autre sur Davignac.

Ce projet de parc éolien, lancé dans une première version en 2008, a reçu l'indispensable autorisation préfectorale, matérialisée par un arrêté en date du 4 janvier dernier.

Péret-Bel-Air pour une meilleure compensation

Dans les mairies concernées, la nouvelle a été accueillie avec nuance. Nadine Courteix, qui a pris le relais de Pierre Estrade il y a un an à la mairie de Péret-Bel-Air, se montre partagée : « Au départ, j'ai voté pour ce projet. Aujourd'hui, je regrette que la population n'est pas été consultée à travers un référendum ».

Elle estime surtout que les compensations financières ne sont pas vraiment à la hauteur : « Péret-Bel-Air va toucher à peu



ne 300 € par an pour ce parc éolien. La plus grosse partie des redevances financières publiques va aller à la communauté de communes (Ventadour Égletons Monédières) et au Conseil départemental. J'ai bien l'intention de me battre pour obtenir davantage de compensation

pour la commune ».

Son collègue de Davignac (la commune fait partie de Haute Corrèze communauté, basée à Ussel) comprend le raisonnement, mais n'en est pas encore là. « Pour moi, c'est un bon dossier qui a été fait avec beaucoup de sérieux et qui aura des re-

tombées positives pour le développement et l'image du territoire, commente Daniel Caraminot. Mais je reste prudent. Je sais que les projets d'éoliennes sont contestés ». Un recours est possible d'ici le 4 mars.

Conseillère municipale à Pé-

ret-Bel-Air, Valérie Michielin a voté contre le projet (avec deux autres élus) et y reste opposée : « Le seul patrimoine de la commune, c'est son paysage. Ces éoliennes de 180 m de haut (*) vont le saccager. Je le dis d'autant plus tranquillement que je ne les verrai pas depuis mon domicile ».

L'élue s'étonne de la décision préfectorale alors que la commission des sites avait rendu, en octobre dernier, un avis négatif. Valérie Michielin estime que les pouvoirs publics ont fait une « erreur d'appréciation. Je crains la réaction de la population, quand elle va se rendre compte de l'impact visuel et sonore de ces éoliennes... On est loin du projet de départ. J'aurai dû me mobiliser davantage, mais franchement, je pensais que ce parc ne se ferait pas ».

(*) Soit deux fois la hauteur de la tour administrative de Tulle qui, avec ses 26 étages, culmine à 86 mètres.

INFO PLUS

Exploitant. Les éoliennes de Péret-Bel-Air et Davignac seront exploitées par la SARL Parc éolien du puy Péret, dont le siège social est à Montpellier. Elle dépend en fait du groupe Valeco, créé en 2002, spécialisé dans la production d'énergies renouvelables à travers des fermes éoliennes, dans le sud et le nord de la France, et des centrales photovoltaïques, dans le Gard et l'Hérault. Parmi ses actionnaires, on trouve la Caisse des dépôts et consignations. Valeco n'a pas répondu à nos sollicitations.

LA MONTAGNE

Des installations qui feront 178 mètres de haut, pale comprise

Les aérogénérateurs, d'une puissance nominale unitaire de 2,4 MW, doivent être installés sur des mats de 120 mètres de haut.

Pale comprise, chaque éolienne mesurera 178 m. Ainsi coiffé, le puy Péret (l'A89 passe presque à ses pieds) devrait symboliquement dépasser les 1.000 m d'altitude. Tous les aérogénérateurs seront raccordés au réseau électrique au niveau du poste d'Égletons.

À pleine puissance, ces installations pourront produire 9,6 MW. À titre de comparaison, le parc de Peyrelevalde dispose de six aérogénérateurs capables



PEYRELEVALDE. Le parc fonctionne depuis 2005. ARCHIVES LA MONTAGNE

de produire environ 9 MW.

Côté Péret-Bel-Air, les fondations de ces éoliennes seront implantées sur des biens sectionaux ; côté Davignac, sur des terrains appartenant à l'Office national des forêts, qui gère le massif forestier du Mas.

Mesures spécifiques pour les chauves-souris

L'arrêté préfectoral demande des mesures spécifiques, notamment pour protéger les chauves-souris. En fonction des conditions météo, les aérogénérateurs et leurs pales ne fonctionneront pas à certaines heures de la soirée, entre le 15 mars

et le 15 octobre. Par ailleurs, des campagnes de mesures acoustiques devront être réalisées par l'exploitant, à partir de 6 points définis autour du parc.

D'autres projets d'éoliennes sont en cours en Corrèze, par exemple du côté de Saint-Bonnet-près-Bort et Thalamy, où une association d'opposants a vu le jour il y a quelques mois.

Un dossier a été refusé : le 5 janvier, la préfecture a dit non à l'installation de 3 éoliennes à Saint-Priest-de-Gimel, près de Tulle. L'emplacement des engins a été jugé trop proche de sites classés et inscrits. ■